

AISNE'Solidarité

Déc 2018 | #3

Information à destination des acteurs de l'AUTONOMIE

L'ÉDITO

L'accompagnement des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie et de leurs proches aidants constitue un enjeu majeur pour le Département de l'Aisne.

C'est à ce titre que nous avons engagé au cours de l'année 2017 un large processus de concertation ayant permis d'aboutir, le 19 novembre dernier, à l'adoption du Schéma départemental de l'Autonomie 2018-2022.

L'élaboration du schéma s'est basée sur un diagnostic étayé de l'offre et de l'évolution des attentes et des profils des personnes âgées ou en situation de handicap. Une concertation large de tous les partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires du secteur, mais également des représentants d'usagers a contribué à l'élaboration d'un document riche et proche des réalités du terrain.

Ce schéma départemental 2018-2022 propose une feuille de route lisible et partagée à l'ensemble des acteurs intervenant auprès des personnes fragilisées par la perte d'autonomie et le handicap pour les cinq prochaines années.

Cette feuille de route prend appui sur cinq grands axes stratégiques qui s'articulent autour des besoins des personnes à accompagner et des grandes étapes du parcours de vie de la personne.

Les axes stratégiques du schéma 2018-2022, ainsi que les actions opérationnelles qui en découlent, vous sont présentés dans ce quatrième numéro d'Aisne'Solidarité.

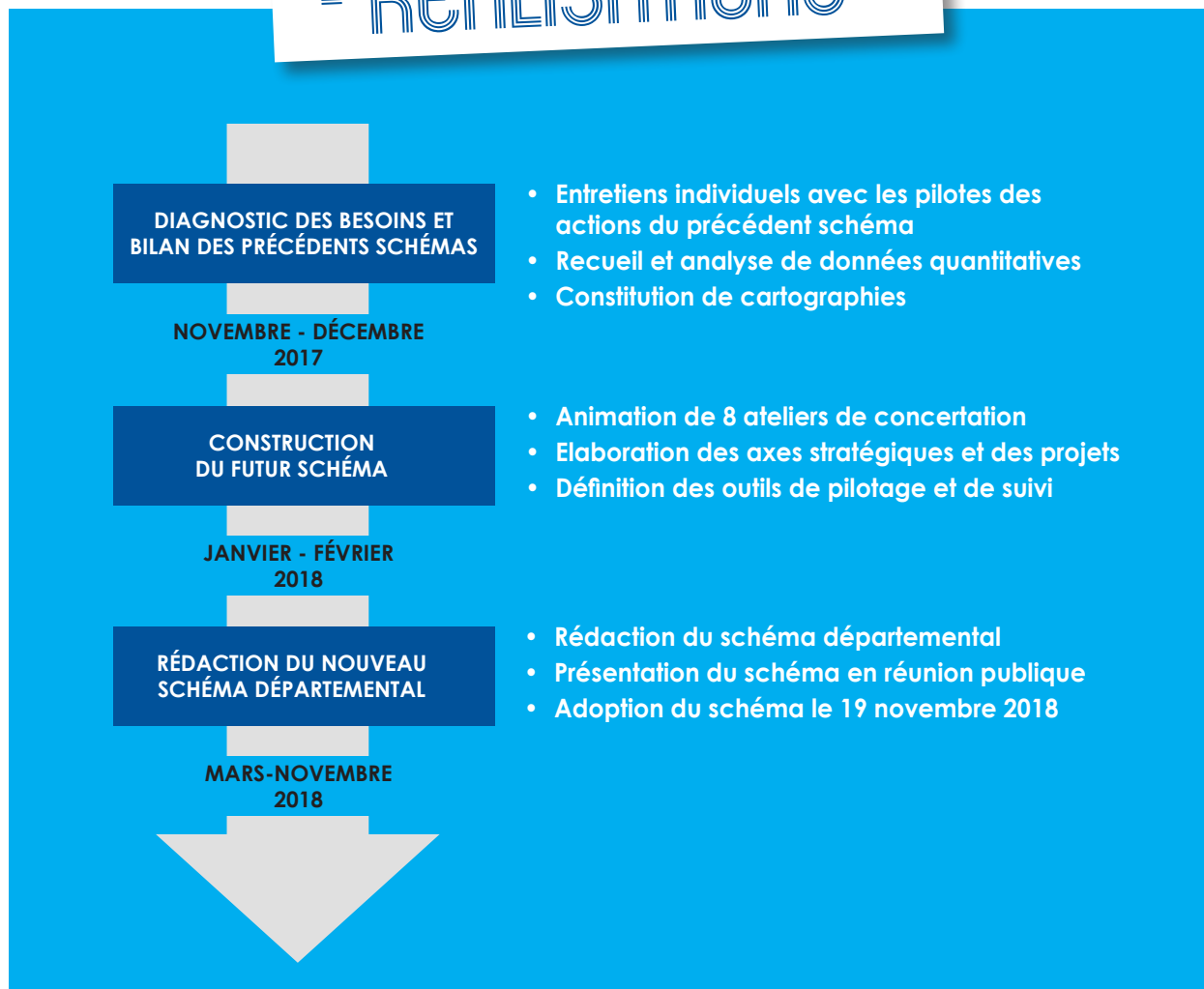
Je tiens à vous remercier pour l'énergie et le temps que vous avez pu consacrer à l'élaboration de ce schéma et pour votre implication à venir dans sa mise en œuvre.

LES TRAVAUX RÉALISÉS

- La démarche d'élaboration du schéma s'est déroulée en trois phases :
- En premier lieu, un diagnostic de l'offre et de l'évolution des attentes et du profil de la population axonaise a été réalisé, à partir d'une analyse de données quantitatives mais également qualitatives, issues d'entretiens avec les professionnels de terrain, les partenaires, les usagers et leurs proches.
- La deuxième phase a consisté en l'identification des priorités de la politique en direction des personnes dépendantes et de leur déclinaison opérationnelle. La concertation de plus de 150 acteurs concernés a permis d'identifier de nombreuses pistes d'action, qui ont ensuite été travaillées et précisées par le Département et ses principaux partenaires.
- La troisième phase a consisté à rédiger le schéma et mettre en œuvre le cycle de validation réglementaire.

Le schéma en cours d'adoption se décline en 5 orientations stratégiques et 21 fiches actions.

= RÉALISATIONS =



= LES CINQ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1



Orientation 1 :
Prévenir
la perte d'autonomie
et favoriser l'inclusion
sociale

FICHE ACTION N° 1 : Renforcer l'efficacité et la visibilité des actions de prévention menées dans le cadre de la Conférence des financeurs dans une logique d'équité territoriale

FICHE ACTION N° 2 : Expérimenter des outils numériques et collaboratifs favorisant l'accès à la vie sociale pour les personnes en perte d'autonomie

FICHE ACTION N° 3 : Encourager le développement de la domotique afin de mettre les nouvelles technologies au service des personnes en perte d'autonomie

2



Orientation 2 :
Améliorer et soutenir
l'accompagnement
des personnes
à leur domicile

FICHE ACTION N° 4 : Formaliser la stratégie territoriale pour le secteur de l'aide à domicile

FICHE ACTION N° 5 : Diversifier et développer l'offre de soutien aux aidants

FICHE ACTION N° 6 : Faciliter l'accès aux aides techniques et aux logements adaptés pour les personnes en perte d'autonomie

3



Orienta
Faciliter le p
dentiel des p
une offre inter
domicile et é

FICHE ACTION N° 7 : Mettre en place un dispositif de l'accueil familial et la professionnalisation des familles

FICHE ACTION N° 8 : Favoriser le développement de l'habitat et promouvoir les personnes en situation de handicap

FICHE ACTION N° 9 : Favoriser le développement et l'offre de Résidences



Orientation 3 :
Parcours résidents
personnes via
médicaire entre
établissement

FICHE ACTION N° 9 : Promouvoir le dispositif
familial et poursuivre
l'accompagnement des accueillants

FICHE ACTION N° 10 : Accompagner le
développement de nouvelles formes
d'habitat inclusif
pour les personnes âgées et les personnes
en situation de handicap

FICHE ACTION N° 11 : Accompagner le
développement de la modernisation de
la politique de l'Autonomie

4



Orientation 4 :
Adapter l'offre médico-
sociale à l'évolution
du secteur et des besoins
de la population

FICHE ACTION N° 10 : Diversifier et enrichir
l'offre d'accompagnement en établisse-
ment dans une dynamique d'ouverture
sur l'extérieur

FICHE ACTION N° 11 : Faire évoluer les
établissements et services - en lien avec
la feuille de route Réponse accompa-
gnée pour Tous et la réforme des auto-
risations - pour leur permettre d'accueillir
et accompagner les personnes en
situation les plus complexes

FICHE ACTION N° 12 : Améliorer l'antici-
pation et la réactivité des dispositifs aux
âges charnières afin notamment de
mieux réussir le passage de l'adoles-
cence à l'âge adulte pour les personnes
en situation de handicap

FICHE ACTION N° 13 : Diversifier les
réponses face au vieillissement des per-
sonnes en situation de handicap

FICHE ACTION N° 14 : Faciliter les liens
de coopération et de coordination entre
le secteur médico-social et le secteur
psychiatrique en lien avec le program-
me régional de santé mental

FICHE ACTION N° 15 : Poursuivre la dyna-
mique de contractualisation avec les
établissements dans le cadre des CPOM
en formalisant des objectifs d'évolution
de l'offre

5



Orientation 5 :
Renforcer la place
et le rôle de l'utilisateur
dans la gouvernance de
la politique de l'autonomie

FICHE ACTION N° 16 : Renforcer le
positionnement des acteurs de proximité
sur l'accueil généraliste de premier
niveau et sur l'accès aux droits pour les
usagers

FICHE ACTION N° 17 : Conforter le rôle et
la place du Conseil départemental de
la citoyenneté et de l'autonomie dans
la définition et la mise en œuvre de la
politique de l'autonomie

FICHE ACTION N° 18 : Améliorer l'articu-
lation et la cohérence entre les dispositifs
de coordination CLIC-MAIA via un travail
de modélisation

FICHE ACTION N° 19 : Diffuser une culture
de la pair-aidance

FICHE ACTION N° 20 : Animer et dynami-
ser la Conférence des financeurs de la
perte d'autonomie dans une optique
de plus grande coordination interinsti-
tutionnelle

FICHE ACTION N° 21 : Entreprendre une
réflexion sur la labellisation de la Maison
départementale de l'Autonomie

LES MODALITÉS D'ANIMATION ET DE SUIVI DU SCHEMA :

SUIVI OPÉRATIONNEL

Les pilotes et co-pilotes désignés pour chaque action s'assureront de la mise en œuvre du schéma et de son suivi au fil de l'eau, en lien avec les principaux partenaires. Les indicateurs d'évaluation permettront de suivre les réalisations du schéma.

COMMUNICATION RÉGULIÈRE SUR LA MISE EN ŒUVRE

Des points d'avancement seront présentés régulièrement à l'instance de gouvernance de la MDPH (COMEX) et à l'instance consultative du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

CONTACT :

Patricia GENARD
pgenard@aisne.fr
03 23 24 63 62

Ismaël NORDINE
inordine@aisne.fr
03 23 24 98 15



CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE L' AISNE



Retrouvez toutes les informations
de notre Département sur
www.aisne.com

